

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/02/2018

Version: 15.0

# Rentokil

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : FENTROL  
Type de produit : Biocide  
Numéro d'enregistrement : BE2012-0007 / A0/04912/L  
Groupe de produits : Produit

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Appât rodenticide sous forme de grains entiers, de couleur bleue, prêt à l'emploi, sans odeur perceptible et contenant un agent amérissant. Produit biocide destiné à la lutte contre les rats et les souris à l'intérieur et autour des bâtiments uniquement dans des postes sécurisés. Produit réservé aux professionnels.

Utilisation de la substance/mélange : Rodenticide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Rentokil Initial Supplies  
Liverpool  
L33 7SR  
Royaume-Uni

Ligne conseils produit: +44 (0)151 548 5050  
E-mail: sds@rentokil.com

##### Contact national

Rentokil NV  
Ingberthoeveweg 17  
B-2630 Aartselaar  
Belgique.

Numéro: 03/450.65.00  
Fax: 03/458.20.07

Rentokil Luxembourg S.à.r.l.  
Rue de la Chapelle 47  
L-4967, Clemency  
Luxembourg.

Numéro: +352 26 65 71

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1342 833 022

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce produit contient un composé anticoagulant. En cas d'ingestion en grande quantité, ce produit peut provoquer des saignements de nez et de gencives. Dans les cas graves, il y a un risque d'ecchymoses, d'hématomes au niveau des articulations et du sang dans les urines et dans les selles.

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Difenacoum

Mentions de danger (CLP) : H360 - Peut nuire au fœtus.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P220 - Tenir/stocker à l'écart des à l'écart de nourriture, boissons et nourriture pour les animaux.  
P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 - Porter des gants de protection.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P404 - Stocker dans un récipient fermé.  
P405 - Garder sous clef.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Whole wheat grain substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) - (N° CE) -	>= 75	Non classé
Triethanolamine substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(n° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8	< 0.1	Non classé
Dietanolamina;Diethanolamin;Diethanolamine;Diéthanolamine; Диетаноламин;Diethanolamin (1996);Dietanolamiin;Dietanoliamiini;2,2'-iminodietanol; (dietanolamin);Bis(2-hydroxyéthyl)amin (diéthanólamin, iminódietanol);Dietanolámin (bis(2-hydroxyéthyl)amin, iminódietanol);Iminódietanol (bis(2-hydroxyéthyl)amin, diéthanólamin);Dietanolaminas;2,2'-Iminodietanol;2,2'- Iminodietanol;diethanolamin substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(n° CAS) 111-42-2 (N° CE) 203-868-0 (Numéro index) 603-071-00-1	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412
Difenacoum	(n° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (Numéro index) 607-157-00-X	0.005	Acute Tox. 1 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist), H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Difenacoum	(n° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (Numéro index) 607-157-00-X	( 0.002 =<C <= 0.02) STOT RE 2, H373 (C >= 0.003) Repr. 1B, H360D (C >= 0.02) STOT RE 1, H372

Texte complet des phrases H: voir section 16

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de malaise consulter un médecin.
------------------	---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La phytoménadione, ou vitamine K1, est un antidote connu.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie	: En cas de combustion libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Et: formation de petites quantités de (acroléine, formaldéhyde).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
---	--

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Tenir hors de portée des enfants.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Rodenticide.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Whole wheat grain (-)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup>
Triethanolamine (102-71-6)		
Belgique	Nom local	Triéthanolamine # Tri-ethanolamine
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Diethanolamina;Diethanolamin;Diethanolamine;Diéthanolamine;Диетаноламин;Diethanolamin (1996);Dietanolamiin;Dietanoliamiini;2,2'-iminodietanol; (diethanolamin);Bis(2-hydroxyéthyl)amín (diethanolámín, iminódietanol);Dietanolámín (bis(2-hydroxyéthyl)amín, iminódietanol);Iminódietanol (bis(2-hydroxyéthyl)amín, diethanolámín);Dietanolaminas;2,2'-Iminodietanol;2,2'-Iminodietanol;diethanolamin (111-42-2)		
Belgique	Nom local	Diéthanolamine # Di-ethanolamine
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0.46 ppm
Belgique	Classification additionelle	D: La mention D signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # De vermelding D betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit manipulé et utilisé dans des conditions normales est stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce produit manipulé et utilisé dans des conditions normales est stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet attendu dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

FENTROL	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Triethanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
Dietanolamina;Diethanolamin;Diethanolamine;Diéthanolamine;Диетаноламин;Diethanolamin (1996);Dietanolamiini;Dietanoliamiini;2,2'-iminodietanol; (dietanolamin);Bis(2-hydroxyéthyl)amín (diéтанолаmín, imínódiéтанó);Dietanolámín (bis(2-hydroxyéthyl)amín, imínódiéтанó);Imínódiéтанó (bis(2-hydroxyéthyl)amín, diéтанолаmín);Dietanolaminas;2,2'-lminodietanol;2,2'-lminodietanol;dietanolamin (111-42-2)	
DL50 orale rat	710 mg/kg
DL50 cutanée rat	12200 mg/kg
Difenacoum (56073-07-5)	
DL50 orale rat	1.8 mg/kg
DL50 cutanée rat	63 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0.00346 - 0.005848 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire au fœtus..
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Triethanolamine (102-71-6)	
CL50 poisson 1	1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	609.98 mg/l
Dietanolamina; Diethanolamin; Diethanolamine; Diéthanolamine; Диетаноламин; Diethanolamin (1996); Dietanolamiin; Dietanoliamiini; 2,2'-iminodietanol; (dietanolamin); Bis(2-hydroxyéthyl)amin (diéthanolamin, iminodietanol); Diéthanolamin (bis(2-hydroxyéthyl)amin, iminodietanol); Iminodietanol (bis(2-hydroxyéthyl)amin, diéthanolamin); Dietanolaminas; 2,2'-Iminodietanol; 2,2'-Iminodietanol; dietanolamin (111-42-2)	
CL50 poisson 1	1.46 mg/l
CE50 Daphnie 1	110 - 187 mg/l
Difenacoum (56073-07-5)	
CL50 poisson 1	0.064 mg/l
CE50 Daphnie 1	0.52 ml/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

FENTROL	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Whole wheat grain (-)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

FENTROL	
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit ne devrait pas générer de bioaccumulation.
Whole wheat grain (-)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Dans les circonstances normales, les déchets et les containers vides seront éliminés par Rentokil Initial.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

# FENTROL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

RI - SDS EU (REACH Annex II) CLP

**Avant d'utiliser tout produit, il est nécessaire de s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.**

Les informations contenues dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans cette fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout(s) autre(s) matériau(x) ou pour toute utilisation que celle qui est spécifiée dans le présent document. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour toute autre raison que celle décrite dans cette fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont appropriées selon sa propre utilisation.

Copyright © (2018) Rentokil Initial plc, Rentokil Initial Power Centre, Unit A1 & A2 Link 10, Napier Way, Crawley, RH10 9RA. Royaume-Uni.

Téléphone : +44 (0) 1342 833022 Fax : +44 (0) 1403 214101